



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire du 6 avril 2020

Étaient présents :

Le maire: M. Robert Duteau  
les conseillères et  
les conseillers : Mme Sylvie Faille  
Mme Estelle Muzzi  
M. André Lafrance  
M. Denis Robert  
Téléconférence : M. Daniel Garceau

Se joint plus tard  
par téléconférence : Mme Vicky Landry-Bergeron

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présente, la Directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet

### Pensée

#### RÉSOLUTION 2020-87

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2020 en ajoutant les points 6.3) Chômage pour employés, 8.2) Désactivation des Premiers Répondants, 8.3) Fit test pour PR, 8.4) Avis pour PR, 9.3) Lettre d'appui pour Lacolle, 10.6) GRC sur Roxham

### Pensée

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Question sur l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal
  - 1) Résolution : Séance ordinaire à huis clos
  - 2) Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
  - 3) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2020
- 5- Comptes
- 6- Administration générale
  - 1) Résolution : Engagement temps partiel au salaire minimum
  - 2) Résolution : Abroger la résolution 2020-10
- 7- Règlementation
- 8- Sécurité publique
  - 1) Résolution : Adoption du PMO Couverture risque Incendie Année 7
- 9- Hygiène
  - 1) Résolution : Entente regroupé pour le recyclage
  - 2) Résolution : Entente avec Pleineterre pour analyse terrain



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### 10-Voirie

- 1) Résolution : Soumission asphaltage
- 2) Résolution : Soumission fauchage de bords de routes
- 3) Résolution : Soumission Nettoyage de fossés
- 4) Résolution : Soumission marquage de chaussées
- 5) Résolution : Soumission sel de voirie 1 ou 4 ans

### 11-Loisirs

### 12-Parc

### 13- Demande de don et d'appui

### 14-Informations

### 15-Correspondance

- 1) Procès-verbal de la MRC

### 16- Discussion

### 17-Levée de l'assemblée

### RÉSOLUTION 2020-88

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE L'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au Conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu unanimement :  
Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par moyen de communication choisi ainsi que pour les séances subséquentes lorsque nécessaires.

### RÉSOLUTION 2020-89

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

### RÉSOLUTION 2020-90

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2020.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### RÉSOLUTION 2020-91

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de mars 2020 de la liste en annexe.

Du chèque 58847 au chèque 58925 inclusivement, le total est: 140181.35  
Le fonds de roulement est de : .....690 000.00\$  
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2020 est de : 585 000.00\$  
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

### RÉSOLUTION 2020-92

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie Houde, secrétaire-réceptionniste est absente pour une longue période.

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à la majorité que soit autorisée la directrice-générale à engager M. Jérémy Boyer à temps partiel pour donner un coup de main au bureau municipal. Que M. Boyer soit engagé sur une base temporaire, au salaire minimum soit un salaire horaire de 12.50\$.

M. André Lafrance est contre

### RÉSOLUTION 2020-93

CONSIDÉRANT QU' il n'y a plus de propriété pour la mise en vente pour non-paiement de taxes;

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que la résolution 2020-10 soit abrogée.

### RÉSOLUTION 2020-94

CONSIDÉRANT QUE le MAMH recommande que :  
« Lorsque possible, les municipalités sont toutefois encouragées à privilégier des stratégies permettant de maintenir en poste le plus grand nombre d'employés possible, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger leur santé et leur sécurité. »

CONSIDÉRANT QUE la majorité de nos employés peuvent travailler en respectant la distanciation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que M. Ronald Bernier, n'ayant pas de travail, soit mis au chômage et que les autres employés : MM Roger Englefield, Matthew Loyer Faille, Normand Faille, Robert Langlois et Sylvain Landry continuent leur travail à temps plein tout en utilisant le plus possible les heures en banque.

**Mme Vicky Landry-Bergeron se joint à la rencontre par téléconférence.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### **RÉSOLUTION 2020-95**

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le Plan de Mise en Œuvre de la 7<sup>e</sup> année du schéma de couverture de risque incendie tel que présenté au Rapport de la MRC.

### **RÉSOLUTION 2020-96**

- CONSIDÉRANT QUE** les tests d'ajustement n'ont pas été faits pour les masques N-95 des premiers répondants;
- CONSIDÉRANT QUE** des mesures sont prises afin de remédier à cette situation dans les prochains jours;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'est pas sécuritaire pour un premier répondant d'utiliser le masque N-95 si le test d'ajustement n'a pas été fait;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire protéger ses premiers répondants;
- CONSIDÉRANT QUE** les premiers répondants sont majoritairement aussi des pompiers et qu'il est de notre responsabilité de protéger notre population pour les incendies;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a une situation particulière générée par le COVID-19;
- CONSIDÉRANT QUE** le service d'ambulance de notre région a des ambulances dispersées près de notre municipalité soit, à Napierville, Lacolle et Hemmingford et que le temps de réponse est de moins que 11 minutes;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit désactivé le service des Premiers répondants, que cette résolution est conditionnelle à la réactivation aussitôt que les tests d'ajustement soient réalisés et concluants et que les citoyens soient avisés si la période doit se prolonger au-delà d'une semaine.

### **RÉSOLUTION 2020-97**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'inscription pour les tests d'ajustement des masques N-95 pour les premiers répondants.

### **RÉSOLUTION 2020-98**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de masques P-100 utilisant des cartouches de filtration N95 ou l'équivalent.

### **RÉSOLUTION 2020-99**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a reçu une proposition de la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer, en son nom et au nom des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour le contrat de COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES advenant le cas où le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables en cours venait à être résilié.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE l'article 14.3 et suivants du Code municipal :

- Permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.
- Précise que si le pouvoir de présenter une demande de soumissions est ainsi délégué, l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire.

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour l'adjudication du CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité :

- QUE la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé POUR LE CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES pour 3 ans, plus deux années optionnelles aux mêmes termes et conditions;
- QUE pour permettre à la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à la MRC des Jardins-de-Napierville les informations requises;
- QUE la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le contractant sera déterminé suite à l'analyse des soumissions par la MRC;
- QUE si la MRC des Jardins-de-Napierville adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville.

### **RÉSOLUTION 2020-100**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'engagement d'une firme d'arpenteur pour la ou les propriétés au nord de la rue Normand dont les matricules sont: 5 159 721 à M. Daniel Duteau et 5 159 722 à M. Yin Hang Chan pour :

- 1) établir où se trouve la ligne de propriété,
- 2) piqueter en prévision d'une entente avec le ou les propriétaires et
- 3) faire le lotissement et son enregistrement.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### **RÉSOLUTION 2020-101**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit acheminée à la municipalité de Lacolle une lettre d'appui et de remerciement pour leur implication à la livraison des produits des commerces de Lacolle (épicerie, pharmacie, etc.) pour nos citoyens et ceux des autres municipalités environnantes pendant la période de pandémie COVID-19.

### **RÉSOLUTION 2020-102**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient demandées des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage de la montée Henrysburg et d'une partie de la montée Guay, que la soumission sera pour 3 options, que la demande de soumissions soit publiée sur le SEAO, que les travaux devront être exécutés entre le 15 juin et le 15 août 2020 et que les soumissions soient ouvertes à la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle le 21 mai 2020.

### **RÉSOLUTION 2020-103**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit donné le mandat à André Paris Inc pour le fauchage des routes de la Municipalité, que les travaux devront être exécutés au milieu juin et à la fin-août 2020, qu'une troisième coupe pourra être exécutée si nécessaire.

### **RÉSOLUTION 2020-104**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient demandées des soumissions pour l'exécution des travaux de nettoyage des fossés de la montée Guay et du rang Bogton, que la soumission sera pour 3 options, que la demande de soumissions soit publiée sur le SEAO, que les travaux devront être exécutés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 octobre 2020 et que les soumissions soient ouvertes à la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle le 21 mai 2020.

### **RÉSOLUTION 2020-105**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient demandées des soumissions pour le marquage de toutes les routes de la Municipalité, que les travaux devront être exécutés au début juin 2020, que soit également inclus le marquage du stationnement du 103, rang Saint-Claude, la zone d'école ainsi qu'une traverse piétonnière entre le 103 (centre communautaire) et le 118 (église) rang Saint-Claude et que les soumissions soient ouvertes au bureau de la Municipalité le 21 mai 2020.

### **RÉSOLUTION 2020-106**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réçité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Bernard-de-Lacolle**

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée l'assemblée du 6 avril 2020.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Duteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Jocelyne Blanchet  
Directrice générale, secrétaire-trésorière